

## ASSOCIATION FRANCAISE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

### A.F.E.R

**Association régie par la loi de 1901**  
**36, rue de Châteaudun – 75009 PARIS**

\* \* \* \*

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

\* \* \* \*

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association A.F.E.R, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

5, rue de Thann  
75017 Paris  
Tél : 01 44 40 88 88  
Fax : 01 44 40 88 89

S.A.S. au capital de 1.000 euros  
R.C.S : 789 954 161 PARIS  
Siret : 789 954 161 00012  
Code NAF 6920 Z  
TVA intracommunautaire FR 11 789 954 161

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

## **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II. JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion, ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaires particuliers.

Ces appréciations, qui s'inscrivent dans notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

PARIS, le 15 avril 2016

CARMYN



**Enquerrand BOISSONNET**



## ASSOCIATION FRANCAISE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

### A.F.E.R

**Association régie par la loi de 1901  
36, rue de Châteaudun – 75009 PARIS**

\* \* \* \*

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

\* \* \* \*

Mesdames et Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons votre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous avons découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

5, rue de Thann  
75017 Paris  
Tél : 01 44 40 88 88  
Fax : 01 44 40 88 89

S.A.S. au capital de 1.000 euros  
R.C.S : 789 954 161 PARIS  
Siret : 789 954 161 00012  
Code NAF 6920 Z  
TVA intracommunautaire FR 11 789 954 161

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

### **Trésorier de l'association**

Au titre de l'exercice 2015, Monsieur Michel Alexandre Bailly a perçu, pour sa fonction de trésorier de l'association, des honoraires fixés à 108 000€ TTC qui ont été comptabilisés en charges.

### **Présidence de l'association**

Monsieur Gérard Bekerman a perçu, pour sa fonction de Président de l'association, une rémunération brute de 228 240€ correspondant à six fois le plafond de la sécurité sociale. Ainsi, au titre de l'exercice 2015, votre association a comptabilisé une charge de 314 313,52€, charges sociales et fiscales incluses.

### **Présidence de commissions**

Au titre de l'exercice 2015, Monsieur Stanislas Bernard, administrateur de l'association, a perçu pour sa fonction de Président de commission, des honoraires fixés sur une base forfaitaire de 10 000€ HT qui ont été comptabilisés en charges pour leur montant toutes taxes comprises, soit 12 000€ TTC.

Au titre de l'exercice 2015, Monsieur Jean-Pierre Legatte, administrateur de l'association, a perçu pour sa fonction de Président de commission, des honoraires fixés sur une base forfaitaire de 10 000€ HT qui ont été comptabilisés en charges pour leur montant toutes taxes comprises, soit 12 000€ TTC.

### **Secrétariat Général de l'association**

Au titre de l'exercice 2015 Monsieur Jack Lequertier a perçu, pour sa fonction de Secrétaire Général de l'association des honoraires fixés sur une base forfaitaire de 102 000€ HT qui ont été comptabilisés en charges pour leur montant toutes taxes comprises, soit 122 400€ TTC.

### **Animation du comité consultatif**

Au titre de l'exercice 2015, Monsieur Jacques Pilon, administrateur de l'association, a perçu, pour sa mission d'animation du comité consultatif, des honoraires fixés sur une base d'une fois le plafond de la sécurité sociale qui ont été comptabilisés en charges pour un montant de 38 040€.

### **Fonds de dotation de l'AFER pour la recherche médicale**

Votre association, représentée par son président, est Président bénévole du fonds de dotation. Mesdames Michèle Saint-Marc et Myrielle Pellissier sont administratrices bénévoles du fonds de dotation.

Au titre de l'année 2015, votre association a versé une dotation de 150 000€ au fonds de dotation de l'AFER pour la recherche médicale.



## **Animation des soirées AFER**

Madame Michèle Saint-Marc est administratrice de votre association depuis le 25 juin 2013 ; elle a perçu au titre de l'année 2015, pour sa fonction déléguée à l'animation des soirées AFER au profit des Adhérents, un montant de 20 000€ TTC.

## **Indemnités de présence**

Une indemnité forfaitaire est allouée aux administrateurs non membres du bureau. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, votre association a comptabilisé les charges suivantes :

Stanislas Bernard :	6 000€
Jean-Pierre Legatte :	4 500€
Myrielle Pellissier :	6 000€
Jacques Pilon :	6 000€
Eric Popard :	6 000€
Marc Raynaud :	4 500€
Michèle Saint-Marc :	6 000€
Véronique Staeffen :	3 000€

Soit un montant global de 42 000€.

PARIS, le 15 avril 2016

**CARMYN**



**Enguerrand BOISSONNET**



**ASSOCIATION FRANCAISE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

**AFER**

---

**COMPTES ANNUELS**

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

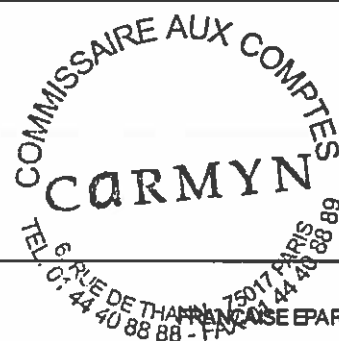


# Bilan actif

FRANCAISE EPARGNE ET RETRAITE

Etats de synthèse au 31/12/2015

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/15	Net au 31/12/14
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	9 168	9 167	1	937
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	46 383	20 280	26 103	23 741
Immob. en cours / Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>55 551</b>	<b>29 447</b>	<b>26 104</b>	<b>24 679</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	55 381		55 381	45 605
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	5 375		5 375	149 829
Divers				
VMP et comptes à terme	1 004 813		1 004 813	1 004 813
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 328 820		5 328 820	3 415 095
Charges constatées d'avance	39 544		39 544	40 104
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 433 933</b>		<b>6 433 933</b>	<b>4 655 446</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>6 489 485</b>	<b>29 447</b>	<b>6 460 037</b>	<b>4 680 125</b>



# Bilan passif

FRANCAISE EPARGNE ET RETRAITE

Etats de synthèse au 31/12/2015

	Net au 31/12/15	Net au 31/12/14
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	38 112	38 112
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	4 352 085	4 175 179
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>272 835</b>	<b>176 906</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>4 663 032</b>	<b>4 390 197</b>
<i>Apports</i>		
<i>Legs et donations</i>		
<i>Subventions affectées</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	1 224 409	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	315 632	147 360
Dettes fiscales et sociales	245 899	134 364
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 065	8 203
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>1 797 005</b>	<b>289 928</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>6 460 037</b>	<b>4 680 125</b>





# Compte de résultat

FRANCAISE EPARGNE ET RETRAITE

Etats de synthèse au 31/12/2015

	du 01/01/15 au 31/12/15	du 01/01/14 au 31/12/14	Simple : Variation en valeur
Prestations de services			
Produits des activités annexes			
Legs			
Production stockée			
Production immobilisée			
Dotation de fonctionnement et droits d'entrée	4 595 437	4 437 915	157 522
Reprises et Transferts de charge			
Autres produits	35	32	3
Cotisations			
Report des ressources			
Quote-part subventions renouvelables			
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>4 595 472</b>	<b>4 437 947</b>	<b>157 525</b>
Autres achats non stockés	255 081	209 905	45 175
Charges externes	3 245 338	3 377 693	-132 355
Impôts et taxes	16 556	6 210	10 346
Salaires et Traitements	406 320	389 902	16 418
Charges sociales	172 379	164 242	8 137
Amortissements et provisions	5 123	12 086	-6 963
Engagements à réaliser			
Autres charges	83 823	107 437	-23 614
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>4 184 620</b>	<b>4 267 475</b>	<b>-82 855</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>410 852</b>	<b>170 472</b>	<b>240 379</b>
Produits financiers	47 160	54 566	-7 406
Charges financières	421		421
<b>Résultat financier</b>	<b>46 740</b>	<b>54 566</b>	<b>-7 827</b>
Opérations faites en commun			
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>457 591</b>	<b>225 039</b>	<b>232 553</b>
Produits exceptionnels		10 000	-10 000
Charges exceptionnelles		89	-89
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>9 911</b>	<b>-9 911</b>
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices	184 756	58 043	126 713
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>272 835</b>	<b>176 906</b>	<b>95 929</b>



 **Annexe**

**ANNEXE**

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
**CARMYN**  
TEL. 6, RUE DE THANN - 75017 PARIS  
TEL. 01 44 40 88 88 - FAX 01 44 40 88 89

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ASS. FRANCAISE EPARGNE ET RETRAITE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015, dont le total est de 6 460 037 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 272 835 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2015 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Fiscalisation

L'association est fiscalisée en matière d'impôt sociétés, de cotisation foncière des entreprises et de taxe sur les salaires.

En matière de TVA, il y a lieu de considérer que les produits propres de l'Association (cotisations et droits d'entrée) sont la contrepartie d'opérations bénéficiant de l'exonération de TVA, prévue à l'article 261 C-1-c du CGI.

### Détail des produits

	2015	2014
Droit d'entrée	353 678	335 964
Dotations d'audits et de fonctionnement	4 241 759	4 101 951
	<u>4 595 437</u>	<u>4 437 915</u>

### Rémunération allouées à des membres du Conseil d'Administration

Monsieur Gérard BEKERMAN/Président	228 240 € (hors charges sociales) (314 314 chargé)
Monsieur Jacques PILON/Animation comité consultatif	38 040 € (honoraires TTC)
Monsieur Michel Alexandre BAILLY/Trésorier	108 000 € (honoraires TTC)
Monsieur Jack LEQUERTIER/Secrétaire général	122 400 € (honoraires TTC)
Monsieur Stanislas BERNARD/Comité consultatif	12 000 € (honoraires TTC)
Monsieur Jean-Pierre LEGATTE/Comité consultatif	12 000 € (honoraires TTC)
Madame Michèle SAINT MARC/UC	20 000 € (honoraires TTC)



## Règles et méthodes comptables

Indemnités de présence au Conseil d'Administration alloués aux administrateurs au titre de l'année 2015, montant total : 42.000 €

Monsieur Stanislas BERNARD  
Monsieur Jean-Pierre LEGATTE  
Madame Myrielle PELISSIER  
Monsieur Jacques PILON  
Monsieur Eric POPARD  
Monsieur Marc REYNAUD  
Madame Michèle SAINT MARC  
Madame Véronique STAEFFEN

### Engagements hors bilan

L'association AFER est membre du Groupement d'Intérêts Economique "GIE AFER", dont les principaux membres sont AVIVA et AER (AVIVA Epargne Retraite).

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Logiciel : 1 an
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 5 ans
- \* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	9 168			9 168
Immobilisations corporelles	42 261	6 548	2 426	46 383
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>51 429</b>	<b>6 548</b>	<b>2 426</b>	<b>55 551</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles	8 231	936		9 167
Immobilisations corporelles	18 520	4 186	2 426	20 280
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>26 751</b>	<b>5 122</b>	<b>2 426</b>	<b>29 447</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>26 104</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 44 919 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	5 375	5 375	
Charges constatées d'avance	39 544	39 544	
<b>Total</b>	<b>44 919</b>	<b>44 919</b>	

Prêts accordés en cours d'exercice  
Prêts récupérés en cours d'exercice

### Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus s/valeurs mobilières	4 800
<b>Total</b>	<b>4 800</b>

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise	38 112			38 112
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
<b>Total fonds sans droit reprise</b>	<b>38 112</b>			<b>38 112</b>
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
<b>Total fonds avec droit reprise</b>				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	4 175 179	176 906		4 352 085
Résultat de l'exercice	176 906	95 929		272 835
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
<b>Total fonds associatifs</b>	<b>4 390 197</b>	<b>272 835</b>		<b>4 663 032</b>

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 797 005 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 224 409	1 224 409		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	315 632	315 632		
Dettes fiscales et sociales	245 899	245 899		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
Autres dettes	11 065	11 065		
<b>Total</b>	<b>1 797 005</b>	<b>1 797 005</b>		

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés sur l'exercice :



**Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	202 660
Dettes provis. pr congés à payer	14 223
Charges sociales s/congés à payer	6 400
Taxe d'apprentissage CAP	2 708
Formation continue CAP	2 322
Cotisation foncière CAP	2 177
<b>Total</b>	<b>230 490</b>

**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	39 544		
<b>Total</b>	<b>39 544</b>		